

MIGRANTS

La pseudo-science osseuse

ANTONIO FISCHETTI

Eh bien, il était grand temps ! Le Conseil constitutionnel s'est enfin décidé à se pencher sur la pertinence des tests osseux pour estimer l'âge des jeunes migrants. Une méthode utilisée quotidiennement par la justice... alors que tous les médecins dénoncent son absurdité depuis des décennies.

Quand un migrant sans papiers se fait arrêter par la police, son sort dépend de son âge : s'il est majeur, il est renvoyé dans son pays ; s'il est mineur, il est accueilli au titre de la protection pour l'enfance. Bien sûr, les migrants ont tous intérêt à dire qu'ils n'ont pas de papiers et qu'ils ont moins de 18 ans : c'est de bonne guerre. En cas de doute, le juge pour enfants impose un test médical. Et c'est là que ça se complique.

Il n'existe aucune méthode fiable pour déterminer l'âge d'une personne. Certes, si elle mesure 1,20 m et qu'elle babille, ou bien qu'elle a des cheveux blancs, on peut se dire qu'il y a de bonnes chances qu'elle soit respectivement mineure ou adulte. Mais dans la tranche d'âge allant grosso modo de 15 à 20 ans, c'est une autre paire de manches. La méthode consiste alors à effectuer une radiographie du poignet, en se basant sur le cartilage dit « de croissance » : moins il y en a, plus la maturité osseuse est atteinte, ce qui est théoriquement censé se produire aux environs de 18 ans.

Mais pour chiffrer l'âge, il faut des mesures de référence. Et là, bienvenue dans la pure loufoquerie. Les seules références disponibles sont répertoriées dans l'« atlas de Greulich et Pyle », du nom des deux scientifiques américains qui l'ont établi. Mais établi – tenez-vous bien – à partir d'une population d'en-

fants nord-américains entre 1931 et 1942. Or la maturation osseuse d'un Soudanais, d'un Roumain ou d'un Syrien de 2019 n'a rien à voir avec celle d'un New-Yorkais blanc d'avant la guerre. On peut trouver un Black de 1,90 m qui vient de fêter ses 16 ans, ou un Slave à peine pubère à la carrure de catcheur. La maturation osseuse dépend de l'ethnie, de la nutrition et aussi du sexe (il est établi qu'elle se manifeste plus tôt chez les filles). Pourtant, aucun de ces facteurs n'est pris en compte dans l'« atlas de Greulich et Pyle ».

Les scientifiques s'accordent à dire qu'il est à peu près fiable jusqu'à 15 ans, mais de moins en moins à mesure qu'on s'approche des 18 ans : l'incertitude sur l'âge est alors d'une année au minimum. Pas de bol, c'est précisément l'âge coupe-ret pour décider du statut de l'individu.

En 2005, le Comité consultatif national d'éthique avait émis un avis défavorable sur les tests osseux. Ça n'a pas empêché le gouvernement, en 2016, de continuer à autoriser leur pratique via l'article 388 du Code civil, même si celui-ci se pare de nuances en stipulant que ces examens « doivent préciser la marge d'erreur » et que « le doute profite à l'intéressé ». D'un côté, on ne cesse de prôner les mérites du progrès scientifique et technologique. De l'autre, on utilise une pseudo-science datant du siècle dernier pour décider de la vie d'un être humain. Espérons que les fameux « sages » du Conseil constitutionnel auront la sagesse de condamner une fois pour toutes ce vieux scandale. Décision attendue le 21 mars. ●

**Bienvenue
dans la pure
loufoquerie**